



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.08.2023 Bulletin 2023/34

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
A45C 13/30 ^(2006.01) **A44B 11/00** ^(2006.01)
A45F 3/02 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **23157001.1**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
A45C 13/30; A45F 3/02; A44B 11/006

(22) Date de dépôt: **16.02.2023**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **Hermes Sellier**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **GIARRATANO, Henda**
75018 PARIS (FR)

(74) Mandataire: **Santarelli**
Tour Trinity
1 bis Esplanade de la Défense
92035 Paris La Défense Cedex (FR)

(30) Priorité: **21.02.2022 FR 2201506**

(54) **BANDOULIÈRE POUR ARTICLE DE MAROQUINERIE, ARTICLE DE MAROQUINERIE POURVU DE LA BANDOULIÈRE ET ENSEMBLE COMPORTANT UN SUPPORT ET L'ARTICLE MONTÉ SUR LE SUPPORT DANS UNE CONFIGURATION DITE SERRÉE**

(57) L'invention concerne une bandoulière (1) pour article de maroquinerie, présentant une longueur déterminée (L1) et délimitée entre une première extrémité (3) et une deuxième extrémité (4) opposée à la première extrémité, un premier tronçon de ruban (5) s'étendant depuis la première extrémité, un deuxième tronçon de ruban (6) s'étendant depuis la deuxième extrémité, et une première boucle (13) ayant un cadre fermé (14) auquel sont attachés, d'un côté le premier tronçon de ruban, à l'opposé de la première extrémité, et d'un côté opposé le deuxième tronçon de ruban, à l'opposé de la

deuxième extrémité, caractérisée en ce que le premier tronçon de ruban est pourvu d'une languette d'accrochage (12) au niveau de la première extrémité et la première boucle comporte en outre un cadre ouvert (15) définissant une tige d'accrochage (40) configurée pour être mise en prise sur la languette d'accrochage dans une configuration dite serrée de la bandoulière dans laquelle cette dernière présente une longueur d'utilisation (L3) inférieure à sa longueur déterminée, avec le premier tronçon de ruban qui est au moins partiellement replié sur lui-même.

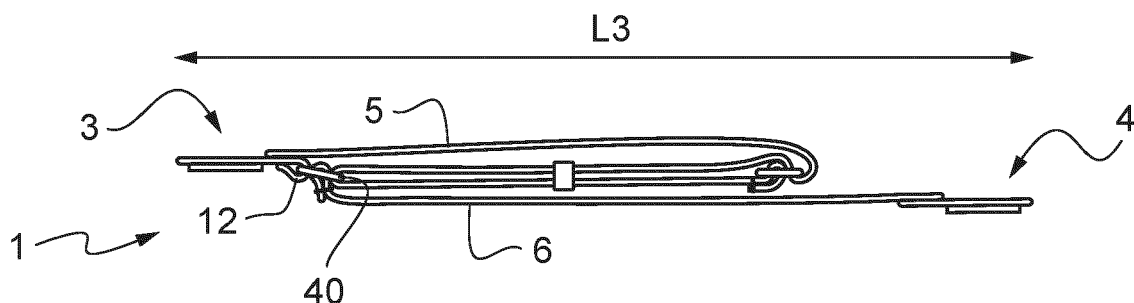


Fig.3

Description

Domaine technique de l'invention

[0001] La présente invention concerne une bandoulière pour article de maroquinerie, notamment du type sac, cartable, ou porte-document.

[0002] La présente invention concerne en outre un tel article de maroquinerie pourvu de la bandoulière, ainsi qu'un ensemble comportant un support, par exemple une valise, et l'article monté sur le support avec la bandoulière dans une configuration dite serrée.

Etat de la technique

[0003] On connaît des articles de maroquinerie, notamment du type sac, cartable, ou porte-document, qui sont pourvus d'une enveloppe principale définissant un ou plusieurs compartiments, d'une anse, ou poignée, assujettie en saillie de l'enveloppe principale et d'une bandoulière assujettie à l'enveloppe principale au niveau d'extrémités opposées de la bandoulière.

[0004] Il existe des bandoulières présentant deux sections entre ses extrémités et qui sont attachées à une boucle de réglage de la bandoulière, qui se trouve ainsi interposée entre les deux sections.

[0005] Certaines bandoulières sont assujetties solidairement à l'enveloppe principale tandis que d'autres sont assujetties de manière amovible à l'enveloppe principale.

[0006] Les bandoulières amovibles sont généralement pourvues, à leurs extrémités, de mousquetons par exemple en forme de crochets actionnables qui sont configurés pour être assujettis mécaniquement à des anneaux formés en saillie de l'enveloppe principale de l'article.

[0007] Les bandoulières décrites ci-dessus sont particulièrement pratiques pour permettre à un utilisateur de l'article de maroquinerie de porter ce dernier à l'épaule.

Exposé de l'invention

[0008] L'invention vise à fournir une bandoulière pour article de maroquinerie, qui soit particulièrement simple et commode d'utilisation, tout en offrant encore plus de praticité suivant les circonstances.

[0009] L'invention a ainsi pour objet, sous un premier aspect, une bandoulière pour article de maroquinerie, notamment du type sac, cartable, ou porte-document, présentant une longueur déterminée et délimitée entre une première extrémité et une deuxième extrémité opposée à la première extrémité, un premier tronçon de ruban s'étendant depuis la première extrémité, un deuxième tronçon de ruban s'étendant depuis la deuxième extrémité, et une première boucle ayant un premier cadre fermé auquel sont attachés, d'un côté le premier tronçon de ruban, à l'opposé de la première extrémité, et d'un côté opposé le deuxième tronçon de ruban, à l'opposé de la deuxième extrémité, caractérisée en ce

que le premier tronçon de ruban est pourvu d'une languette d'accrochage au niveau de la première extrémité et la première boucle comporte en outre un deuxième cadre ouvert définissant une tige d'accrochage configurée pour être mise en prise sur la languette d'accrochage dans une configuration dite serrée de la bandoulière dans laquelle cette dernière présente une longueur d'utilisation inférieure à sa longueur déterminée, avec le premier tronçon de ruban qui est au moins partiellement replié sur lui-même.

[0010] La bandoulière selon l'invention est particulièrement commode en ce qu'il est possible de réduire sa longueur définie entre sa première extrémité et sa deuxième extrémité par un simple mouvement de pliage du premier tronçon de ruban sur lui-même et de maintenir cette longueur réduite par un simple mouvement d'accrochage de la tige d'accrochage situé sur la première boucle dans la languette d'accrochage située sur le premier tronçon de ruban à la première extrémité de la bandoulière.

[0011] Le passage de sa longueur déterminée à sa longueur réduite se fait d'une manière rapide et très aisée.

[0012] Inversement, il suffit de retirer la tige d'accrochage de la languette d'accrochage et déplier le premier tronçon de ruban pour remettre la bandoulière dans sa longueur déterminée.

[0013] Ainsi, le passage de sa longueur réduite à sa longueur déterminée se fait aussi d'une manière rapide et très aisée.

[0014] Grâce à la bandoulière selon l'invention, il est particulièrement commode de monter un article de maroquinerie auquel est assujetti la bandoulière, sur un support et de maintenir cet article dans une position serrée contre ce support en passant simplement la bandoulière dans sa configuration dite serrée.

[0015] Ainsi, il n'y a pas de risque que l'article de maroquinerie ne se balance, ne balle ou ne tombe du support.

[0016] Ceci est particulièrement commode lorsque le support est une valise et l'article de maroquinerie est un sac, un cartable, ou un porte-document. En effet, l'article peut être monté serré contre des fourreaux d'une poignée, par exemple télescopique, d'un bagage.

[0017] D'autres caractéristiques particulièrement simples et commodes de la bandoulière selon l'invention sont décrites ci-après.

[0018] Le premier tronçon de ruban présente une longueur réglable et le deuxième tronçon de ruban présente une longueur fixe, de sorte que la longueur déterminée de la bandoulière est réglable.

[0019] Le premier tronçon de ruban présente une deuxième boucle, dite de réglage, une première section s'étendant depuis la première extrémité jusqu'à la deuxième boucle de réglage, et une deuxième section s'étendant depuis la deuxième boucle de réglage jusqu'à la première boucle.

[0020] La deuxième boucle de réglage est formée par

un troisième cadre fermé muni d'une tige médiane de serrage s'étendant dans le troisième cadre fermé, la deuxième section s'étend depuis la deuxième boucle de réglage, passe autour du premier cadre fermé d'un côté de la première boucle, et rejoint la deuxième boucle de réglage où elle est fixée à la tige médiane.

[0021] La bandoulière comporte un anneau de serrage disposé autour de la deuxième section du premier tronçon de ruban.

[0022] La bandoulière est configurée pour être montée fixe ou amovible par sa première extrémité et sa deuxième extrémité sur l'article de maroquinerie.

[0023] La bandoulière comporte, au moins au niveau de sa première extrémité, une pièce d'attache pour sa fixation à pivotement sur l'article de maroquinerie et une pièce d'accrochage de laquelle saillie la languette d'accrochage qui forme un espace de réception pour la tige d'accrochage.

[0024] La bandoulière comporte un ruban qui peut être réalisé en cuir, ou équivalent, ou en tissu.

[0025] L'invention a aussi pour objet, sous un deuxième aspect, un article de maroquinerie, notamment du type sac, cartable, ou porte-document, pourvu d'une bandoulière telle que décrite ci-dessus.

[0026] L'invention a aussi pour objet, sous un troisième aspect, un ensemble comportant un support, par exemple une valise, et un article de maroquinerie tel que décrit ci-dessus et qui monté sur le support avec la bandoulière dans une configuration dite serrée dans laquelle la tige d'accrochage est mise en prise sur la languette d'accrochage et la bandoulière présente une longueur d'utilisation inférieure à sa longueur déterminée, avec le premier tronçon de ruban qui est au moins partiellement replié sur lui-même.

Brève description des figures

[0027] L'invention, selon un exemple de réalisation, sera bien comprise et ses avantages apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée qui suit, donnée à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente schématiquement en vue de dessus une bandoulière pour article de maroquinerie, conforme à l'invention, dans une première configuration.

La figure 2 représente schématiquement en vue de face la bandoulière de la figure 1, dans la première configuration.

La figure 3 représente schématiquement en vue de face la bandoulière de la figure 1, dans une deuxième configuration, dite serrée.

La figure 4 montre en perspective isolée une première boucle de la bandoulière des figures 1 à 3.

La figure 5 est une vue schématique de dessus d'un article de maroquinerie, tel qu'un sac, auquel est assujéti la bandoulière dans sa première configuration

visible sur les figures 1 et 2.

La figure 6 est une vue schématique de dessus d'un support, tel qu'une valise, sur lequel est monté l'article de maroquinerie de la figure 4, avec la bandoulière dans sa deuxième configuration, dite serrée autour du support.

La figure 7 montre en perspective le pliage de la bandoulière pour le montage de l'article de maroquinerie sur le support.

La figure 8 montre en perspective une première extrémité de la bandoulière par laquelle elle est assujéti à l'article de maroquinerie.

La figure 9 est similaire à la figure 7, mais avec la bandoulière repliée dans sa deuxième configuration.

La figure 10 montre en perspective de la valise sur laquelle est monté le sac avec la bandoulière dans sa deuxième configuration, dite serrée autour de la valise.

Description détaillée

[0028] Les figures 1 à 3 montrent une bandoulière 1 pour article de maroquinerie, formée principalement d'un ruban 2.

[0029] Sur les figures 1 et 2, la bandoulière 1 est dans une première configuration dans laquelle elle est dépliée, tandis que sur la figure 3, la bandoulière 1 est dans une deuxième configuration, dite serrée, dans laquelle elle est au moins partiellement repliée sur elle-même.

[0030] Le ruban 2 de la bandoulière 1 est ici réalisé en matière textile.

[0031] Le ruban 2 de la bandoulière 1 présente ici une longueur déterminée L1 et délimitée entre une première extrémité 3 de la bandoulière 1 et une deuxième extrémité 4 de la bandoulière 1 opposée à la première extrémité 3.

[0032] En particulier, la bandoulière 1 est pourvue d'un premier tronçon de ruban 5 s'étendant depuis la première extrémité 3 et un deuxième tronçon de ruban 6 s'étendant depuis la deuxième extrémité 4.

[0033] Dans l'exemple illustré, le premier tronçon de ruban 5 présente une longueur réglable L1 et le deuxième tronçon de ruban 6 présente une longueur fixe L2, de sorte que la longueur déterminée de la bandoulière 1 est réglable.

[0034] Le premier tronçon de ruban 5 présente ici une première section 7 et une deuxième section 8 s'étendant depuis la première section 7 et repliée sur elle-même.

[0035] La bandoulière 1 est pourvue en outre ici d'un anneau de serrage 9 disposé autour de la deuxième section 8 du premier tronçon de ruban 5.

[0036] Cet anneau de serrage 9 a par exemple la forme d'un passant monté autour d'un repli de la deuxième section 8 du premier tronçon de ruban 5.

[0037] L'anneau de serrage 9 est réalisé en cuir ou en tissu.

[0038] La bandoulière 1 est configurée pour être montée fixe sur un article de maroquinerie (voir ci-après) par

sa première extrémité 3 et sa deuxième extrémité 4.

[0039] La bandoulière 1 comporte ainsi, au niveau de sa première extrémité 3 et de sa deuxième extrémité 4, des pièces d'attache 10 pour la fixation à pivotement de la bandoulière 1.

[0040] La bandoulière 1 comporte également au moins une pièce d'accrochage 11 de laquelle saillie une languette d'accrochage 12 qui forme un espace de réception, et qui sont ici ménagées sur le premier tronçon de ruban 5, au niveau de la première extrémité 3 de la bandoulière 1.

[0041] La bandoulière 1 est pourvue en outre d'une première boucle 13 raccordant le premier tronçon de ruban 5 au deuxième tronçon de ruban 6.

[0042] Comme visible sur la figure 4, la première boucle 13 est ici réalisée en matière métallique.

[0043] La première boucle 13 est formée d'un premier cadre fermé 14 et d'un deuxième cadre ouvert 15, raccordé au premier cadre fermé 14.

[0044] En particulier, le premier cadre fermé 14 présente une première branche 16, une deuxième branche 17 en regard de la première branche 16, une troisième branche 18 rejoignant la première branche 16 et la deuxième branche 17, et une quatrième branche 19 en regard de la troisième branche 18 et rejoignant aussi la première branche 16 et la deuxième branche 17.

[0045] Dans l'exemple illustré, la première branche 16 et la deuxième branche 17 ont une longueur correspondant globalement à une hauteur du ruban 2 de la bandoulière 1.

[0046] Le deuxième cadre ouvert 15 présente une tige d'accrochage 40 pourvue d'une branche courte 20 s'étendant dans une première direction en saillie du premier cadre fermé 14 et d'une branche longue 21 s'étendant dans une deuxième direction, sensiblement orthogonale à la première direction, en regard du premier cadre fermé 14.

[0047] En particulier, la première branche 16 est commune au premier cadre fermé 14 et au deuxième cadre ouvert 15, la branche courte 20 s'étend depuis une jonction entre la première branche 16 et la troisième branche 18, et la branche longue 21 s'étend depuis la branche courte 20.

[0048] Dans l'exemple illustré, la branche longue 21 a aussi une longueur correspondant globalement à une hauteur du ruban 2 de la bandoulière 1, et est pourvue à une extrémité libre d'une portion de retour.

[0049] Le premier tronçon de ruban 5 de la bandoulière 1 est attaché, par sa deuxième section 8 à l'opposé de la première extrémité 3, d'un côté du premier cadre fermé 14 et en particulier ici sur sa première branche 16, tandis que le deuxième tronçon de ruban 6 de la bandoulière 1 est attaché d'un côté opposé du premier cadre fermé 14, à l'opposé de la deuxième extrémité 4, et en particulier ici sur sa deuxième branche 17.

[0050] La tige d'accrochage 40 est configurée pour être mise en prise sur la languette d'accrochage 12, avec la branche longue 21 qui est insérée dans l'espace de

réception, dans la deuxième configuration dite serrée de la bandoulière 1 (voir ci-après).

[0051] La bandoulière 1 est pourvue en outre, sur le premier tronçon de ruban 5, d'une deuxième boucle 24, dite de réglage.

[0052] La deuxième boucle de réglage 24 est formée par un troisième cadre fermé 25 muni d'une tige médiane de serrage 26 s'étendant dans le troisième cadre fermé 25.

[0053] En particulier, le troisième cadre fermé 25 présente une cinquième branche, une sixième branche en regard de la cinquième branche, une septième branche rejoignant la cinquième branche et la sixième branche, et une huitième branche en regard de la septième branche et rejoignant aussi la cinquième branche et la sixième branche.

[0054] La tige médiane de serrage 26 s'étend entre la septième branche et la huitième branche et en regard de la cinquième branche et de la sixième branche.

[0055] Dans l'exemple illustré, la cinquième branche, la sixième branche et la tige médiane de serrage ont une longueur correspondant globalement à une hauteur du ruban 2 de la bandoulière 1.

[0056] La première section 7 du premier tronçon de ruban 5 s'étend depuis la première extrémité 3 jusqu'à la deuxième boucle de réglage 24, et la deuxième section 8 du premier tronçon de ruban 5 s'étend depuis la deuxième boucle de réglage 24, passe autour du premier cadre fermé 14 d'un côté de la première boucle 13 comme décrit ci-dessus, et rejoint la deuxième boucle de réglage 24 où elle est fixée à la tige médiane 26.

[0057] Ainsi, le premier tronçon de ruban 5 passe au travers de la deuxième boucle de réglage 24, entre la cinquième branche et la tige médiane de serrage 26, puis entre la sixième branche et la tige médiane de serrage 26.

[0058] Comme visible sur la figure 3, la bandoulière 1 est configurée pour être dans sa deuxième configuration dite repliée, dans laquelle la tige d'accrochage 40 est mise en prise sur la languette d'accrochage 12, avec la branche longue 21 qui est insérée dans l'espace de réception, de sorte que le premier tronçon de ruban 5 est au moins partiellement replié sur lui-même et la bandoulière 1 présente une longueur d'utilisation L3 inférieure à sa longueur déterminée L1 et ici légèrement supérieure à la longueur L2 du deuxième tronçon de ruban 6.

[0059] Ainsi, la bandoulière 1 est particulièrement simple et commode d'utilisation, et offre plus de praticité suivant les circonstances.

[0060] En effet, la bandoulière 1 est particulièrement commode en ce qu'il est possible de réduire sa longueur L1 définie entre sa première extrémité 3 et sa deuxième extrémité 4 par un simple mouvement de pliage du premier tronçon de ruban 5 sur lui-même et de maintenir cette longueur réduite L3 par un simple mouvement d'accrochage de la tige d'accrochage 40 situé sur la première boucle 13 dans la languette d'accrochage 12 située sur le premier tronçon de ruban 5 à la première extrémité 3 de la bandoulière 1.

[0061] Le passage de sa longueur déterminée L1 à sa longueur réduite L3 se fait d'une manière rapide et très aisée.

[0062] Inversement, il suffit de retirer la tige d'accrochage 40 de la languette d'accrochage 12 et déplier le premier tronçon de ruban 5 pour remettre la bandoulière 1 dans sa longueur déterminée L1.

[0063] Ainsi, le passage de sa longueur réduite L3 à sa longueur déterminée L1 se fait aussi d'une manière rapide et très aisée.

[0064] Par exemple, les figures 5 et 6 montrent schématiquement la bandoulière 1 décrite ci-dessus et assujettie sur un article de maroquinerie, notamment un sac 31, et ce même sac 31 monté sur un support, ici formé par une valise 32, avec la bandoulière 1 qui est attachée autour de fourreaux 33 d'une poignée télescopique de la valise 32, dans sa deuxième configuration serrée autour de ces fourreaux 33.

[0065] Les figures 7 à 10 montrent en perspective les étapes de montage serré du sac 31 autour des fourreaux 33 de la valise 32.

[0066] Dans l'exemple illustré, la bandoulière 1 comporte une pièce d'accrochage 11 à chacune de sa première extrémité 3 et de sa deuxième extrémité 4 et qui en prise avec les pièces d'attache 10 respectives.

[0067] Dans l'exemple illustré, les pièces d'accrochage 11 sont formées chacune par une languette de cuir repliée sur elle-même pour former les languettes d'accrochage 12, tandis que les pièces d'attache 10 sont des inserts métalliques qui traversent les pièces d'accrochage 11 et des parois de côté 34 d'une enveloppe principale 35, ici en cuir et tissu, du sac 31, et qui sont montés pivotant par rapport à ces parois de côté 34.

[0068] Pour mettre la bandoulière 1 dans sa deuxième configuration serrée autour des fourreaux 33 de la valise 32, la bandoulière 1 est passée autour des fourreaux, l'utilisateur attrape la première boucle 13, plie sur lui-même le premier tronçon de ruban 5 et vient mettre en prise la tige d'accrochage 40 dans la languette d'accrochage 12, avec la branche longue 21 de la tige d'accrochage 40 qui est insérée dans l'espace de réception de la languette d'accrochage 12.

[0069] Dans l'exemple décrit, la longueur fixe L2 du deuxième tronçon de ruban 6 est au moins égale à une distance, dite entraxe, séparant les fourreaux 33 de la valise 32.

[0070] Grâce à la bandoulière 1, il est particulièrement commode de monter le sac 31 auquel est assujetti la bandoulière 1, sur la valise 32 et de maintenir ce sac 31 dans une position serrée contre les fourreaux 33 de la valise 32 en passant simplement la bandoulière 1 dans sa configuration dite serrée.

[0071] Ainsi, il n'y a pas de risque que le sac 31 ne se balance, ne balle ou ne tombe de la valise 32.

[0072] Des variantes non illustrées sont décrites ci-dessous.

[0073] Le ruban de la bandoulière est en cuir plutôt qu'en tissu. Plus généralement, la bandoulière peut être

réalisée en cuir, ou équivalent, ou en textile.

[0074] Le premier tronçon de ruban est dépourvu de deuxième section et la bandoulière est dépourvue d'anneau de serrage et de deuxième boucle de réglage.

[0075] La bandoulière peut comporter plus de deux tronçons de ruban et éventuellement une ou plusieurs autres boucles de réglage.

[0076] La bandoulière est configurée pour être montée amovible par sa première extrémité et sa deuxième extrémité sur l'article de maroquinerie, plutôt que fixe.

[0077] La première boucle et/ou la deuxième boucle sont réalisées en matière plastique ou composite plutôt qu'en métal.

[0078] La languette d'accrochage est en tissu plutôt qu'en cuir.

[0079] Le deuxième tronçon de ruban peut présenter une longueur bien supérieure à la distance, dite entraxe, séparant les fourreaux de la valise, et être réglable plutôt que fixe.

[0080] L'enveloppe principale du sac est en cuir, ou en tissu, plutôt qu'en cuir et tissu.

[0081] L'article de maroquinerie n'est pas un sac mais un cartable ou un porte-document.

[0082] Le support n'est pas une valise, mais plutôt un support mobile quelconque, par exemple un cadre support monté sur une bicyclette ou sur un autre engin mobile.

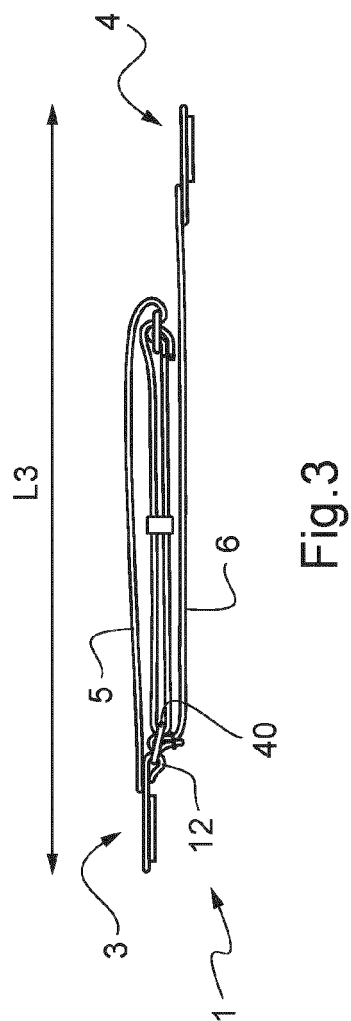
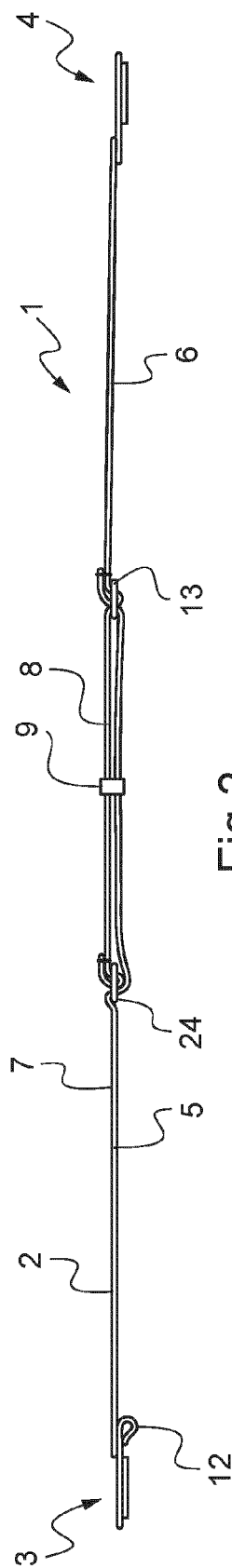
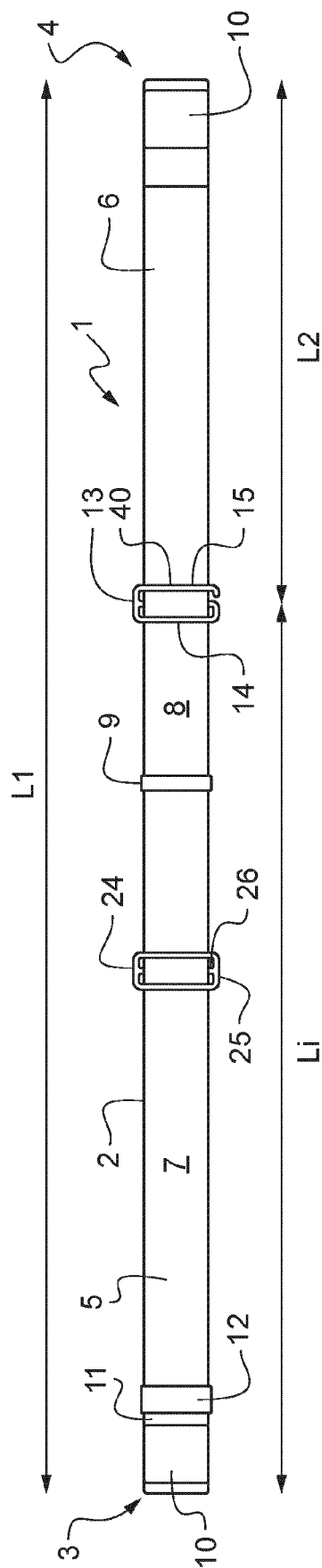
[0083] On rappelle plus généralement que l'invention ne se limite pas aux exemples décrits et représentés.

Revendications

1. Bandoulière pour article de maroquinerie, notamment du type sac, cartable, ou porte-document, présentant une longueur déterminée (L1) et délimitée entre une première extrémité (3) et une deuxième extrémité (4) opposée à la première extrémité, un premier tronçon de ruban (5) s'étendant depuis la première extrémité, un deuxième tronçon de ruban (6) s'étendant depuis la deuxième extrémité, et une première boucle (13) ayant un premier cadre fermé (14) auquel sont attachés, d'un côté le premier tronçon de ruban, à l'opposé de la première extrémité, et d'un côté opposé le deuxième tronçon de ruban, à l'opposé de la deuxième extrémité, **caractérisée en ce que** le premier tronçon de ruban est pourvu d'une languette d'accrochage (12) au niveau de la première extrémité et la première boucle comporte en outre un deuxième cadre ouvert (15) définissant une tige d'accrochage (40) configurée pour être mise en prise sur la languette d'accrochage dans une configuration dite serrée de la bandoulière (1) dans laquelle cette dernière présente une longueur d'utilisation (L3) inférieure à sa longueur déterminée, avec le premier tronçon de ruban qui est au moins partiellement replié sur lui-même.

2. Bandoulière selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** le premier tronçon de ruban (5) présente une longueur réglable (L1) et le deuxième tronçon de ruban présente une longueur fixe (L2), de sorte que la longueur déterminée de la bandoulière (1) est réglable. 5
3. Bandoulière selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** le premier tronçon de ruban (5) présente une deuxième boucle (24), dite de réglage, une première section (7) s'étendant depuis la première extrémité (3) jusqu'à la deuxième boucle de réglage, et une deuxième section (8) s'étendant depuis la deuxième boucle de réglage jusqu'à la première boucle (13). 10 15
4. Bandoulière selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** la deuxième boucle (24) de réglage est formée par un troisième cadre fermé (25) muni d'une tige médiane de serrage (26) s'étendant dans le troisième cadre fermé, la deuxième section (8) s'étend depuis la deuxième boucle de réglage, passe autour du premier cadre fermé (14) d'un côté de la première boucle (13), et rejoint la deuxième boucle de réglage où elle est fixée à la tige médiane de serrage. 20 25
5. Bandoulière selon l'une des revendications 3 et 4, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un anneau de serrage (9) disposé autour de la deuxième section (8) du premier tronçon de ruban (5). 30
6. Bandoulière selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce qu'elle** est configurée pour être montée fixe ou amovible par sa première extrémité (3) et sa deuxième extrémité (4) sur l'article de maroquinerie (31). 35
7. Bandoulière selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce qu'elle** comporte, au moins au niveau de sa première extrémité (3), une pièce d'attache (10) pour sa fixation à pivotement sur l'article de maroquinerie (31) et une pièce d'accrochage (11) de laquelle saille la languette d'accrochage (12) qui forme un espace de réception pour la tige d'accrochage (40). 40 45
8. Bandoulière selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce qu'elle** comporte un ruban (2) réalisé en cuir, ou équivalent, ou en tissu. 50
9. Article de maroquinerie, notamment du type sac, cartable, ou porte-document, pourvu d'une bandoulière (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8.
10. Ensemble comportant un support (32), par exemple une valise, et un article de maroquinerie (1) selon la revendication 9 et qui monté sur le support avec la bandoulière (1) dans une configuration dite serrée 55

dans laquelle la tige d'accrochage (40) est mise en prise sur la languette d'accrochage (12) et la bandoulière présente une longueur d'utilisation (L3) inférieure à sa longueur déterminée (L1), avec le premier tronçon de ruban (5) qui est au moins partiellement replié sur lui-même.



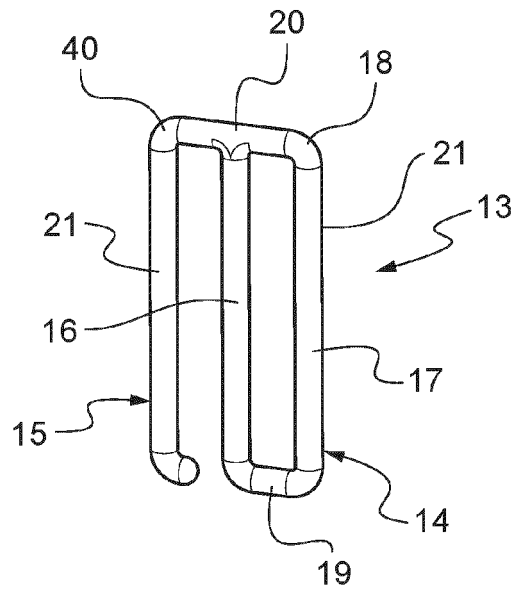


Fig. 4

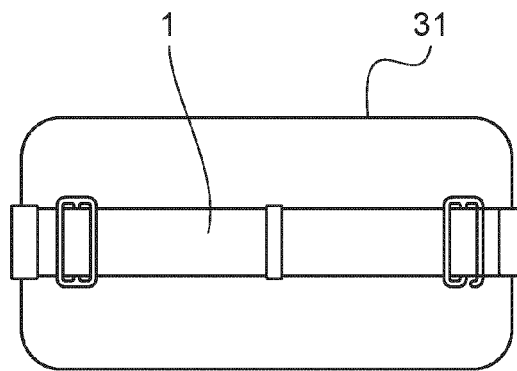


Fig. 5

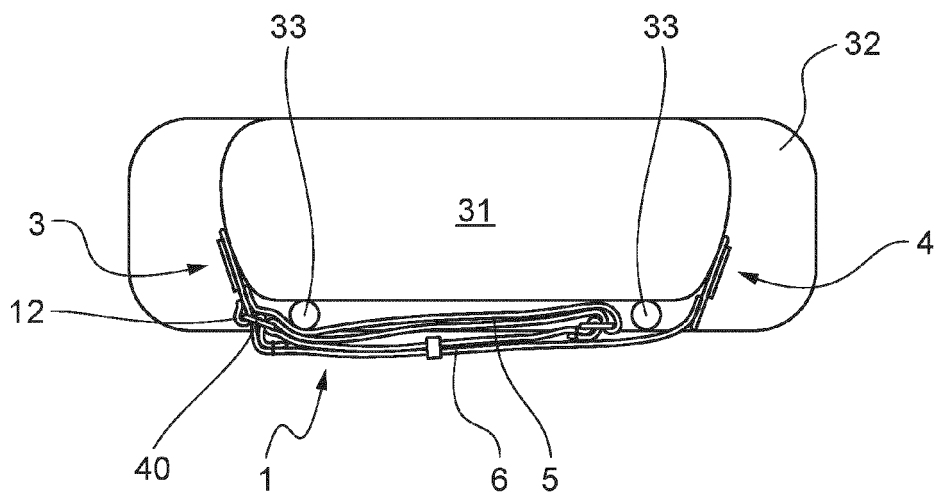


Fig. 6

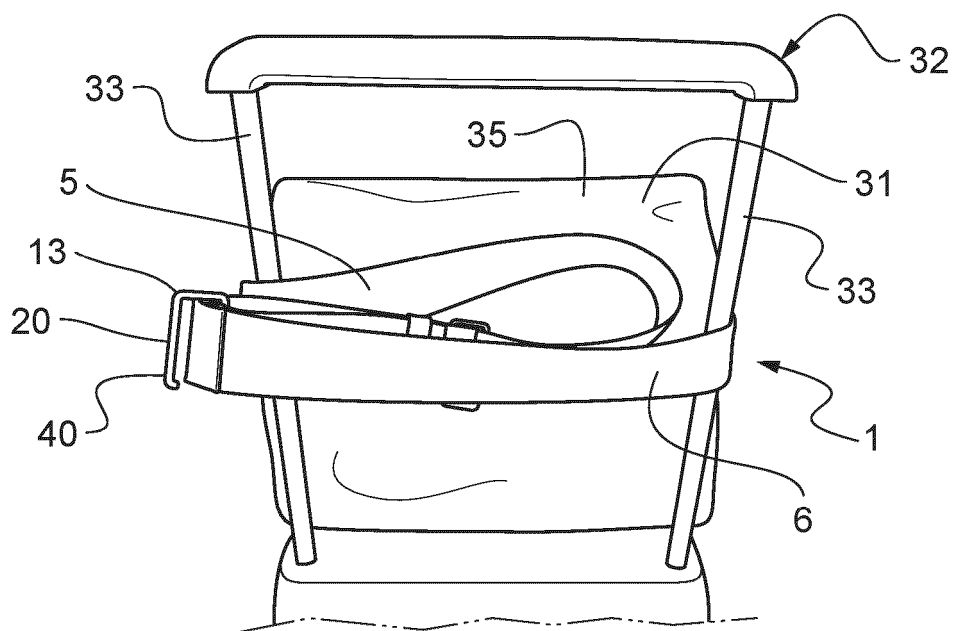


Fig. 7

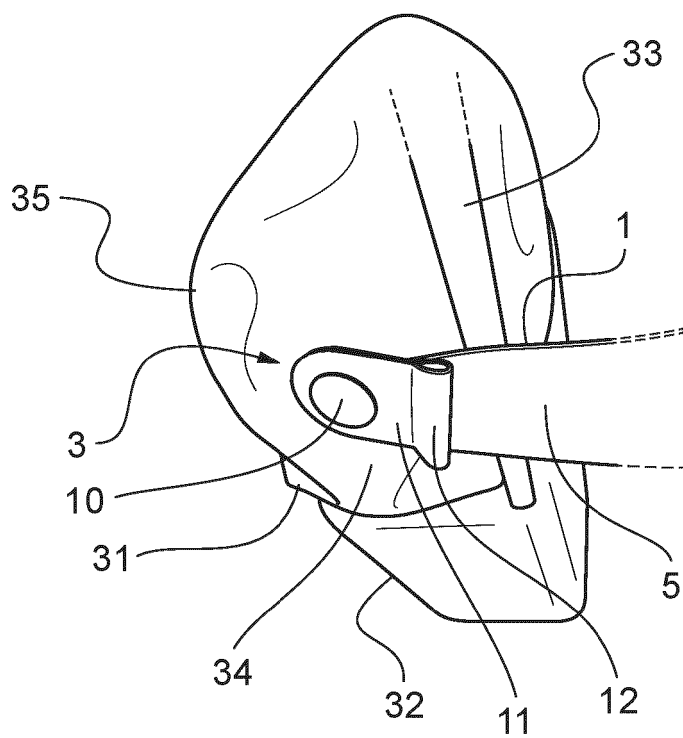


Fig. 8

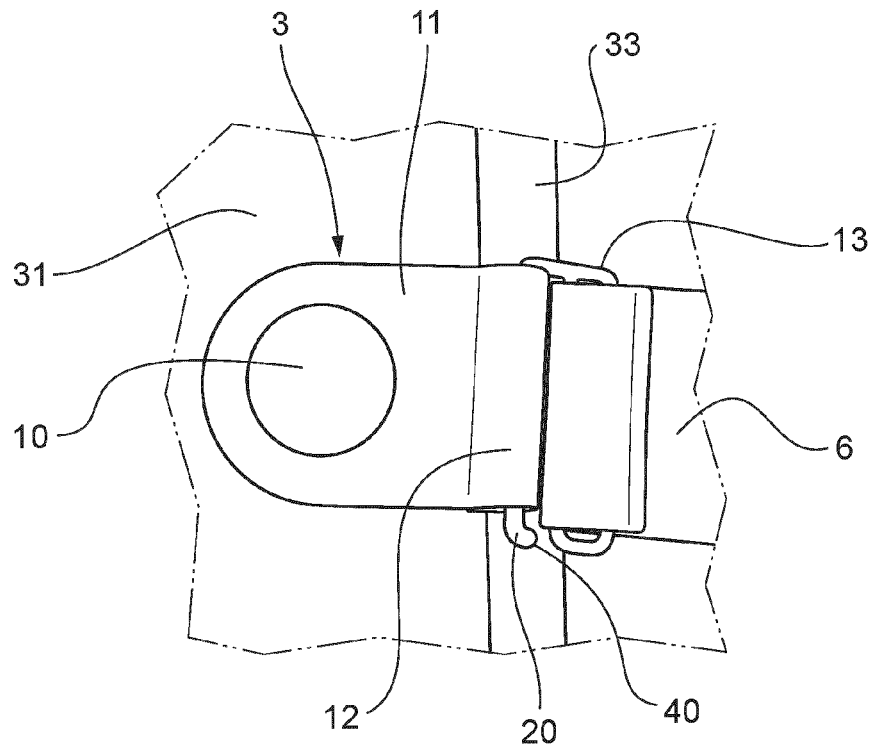


Fig.9

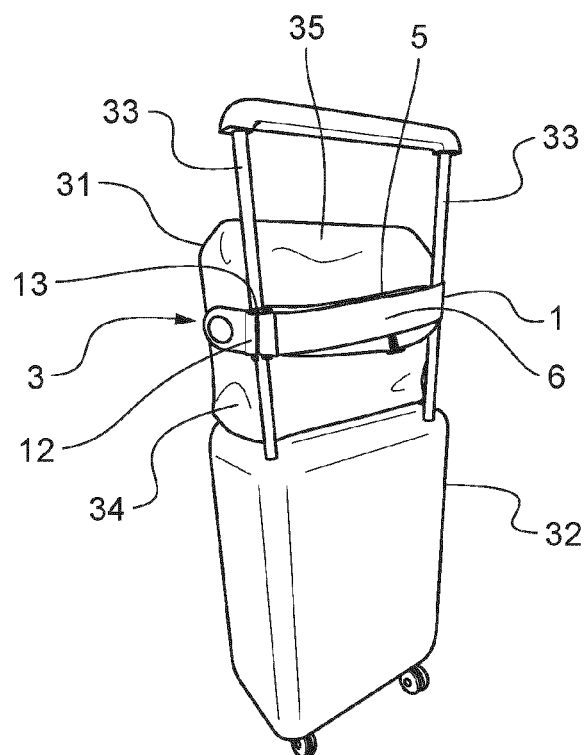


Fig.10



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 23 15 7001

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 2014/310921 A1 (MOHRI LIONEL [US] ET AL) 23 octobre 2014 (2014-10-23) * alinéas [0017] - [0023]; figure 2 * -----	1-10	INV. A45C13/30 A44B11/00 A45F3/02
A	US 6 345 418 B1 (BERTRAND STEPHANE [FR] ET AL) 12 février 2002 (2002-02-12) * abrégé; figures 1,2 * -----	1,10	
A	US 2004/149600 A1 (WOLTER KEVIN E [US] ET AL) 5 août 2004 (2004-08-05) * abrégé; figure 2 * -----	1,10	
A	US 3 912 141 A (APPEL EMMA) 14 octobre 1975 (1975-10-14) * abrégé; figures 1-4 * -----	1,10	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C A44C A44B A41F A45F
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		4 mai 2023	Nicolás, Carlos
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.****EP 23 15 7001**

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-05-2023

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2014310921 A1	23-10-2014	AUCUN	
US 6345418 B1	12-02-2002	AUCUN	
US 2004149600 A1	05-08-2004	AUCUN	
US 3912141 A	14-10-1975	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82